



ACCD'OM

ASSOCIATION DES COMMUNES

ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE MER

Atelier 4

Les congressistes de l'ACCD'OM, réunis en Guyane du 17 au 21 novembre 2008 ont adopté à l'unanimité :

Après le constat unanime et partagé de la crise du logement social en outre mer qui connaît :

- Une baisse considérable de la livraison en logements ces dernières années
- Le regain de l'habitat insalubre
- La faible diversité de l'offre en logements aidés

Conviennent comme socle au financement social de la réalité et de l'importance de maintenir une offre de logements de qualité.

Expriment leur plus vive inquiétude sur la dégradation des conditions de financement du logement social et tiennent à affirmer :

- 1) Le maintien de la LBU comme socle au financement social et explicitation du mode d'emploi de la défiscalisation comme ressource supplémentaire ;
- 2) Le développement de l'accession au logement social pour favoriser le parcours résidentiel et diversifier l'offre de logements ;
- 3) La prise en compte de l'accession sociale et très sociale dans les « objectifs habitat » des collectivités locales d'outre mer ;
- 4) La nécessité de développer une offre foncière constructible pour l'habitat, les équipements et les activités économiques avec un partenariat public-privé dans le cadre des projets de développement des collectivités locales ;
- 5) Considérant la situation particulière de Mayotte, il est primordial d'améliorer la maîtrise du foncier et sa gestion par les collectivités locales, de mettre en place en urgence le FRAFU, d'accélérer l'accès au financement de la LBU pour répondre à l'ampleur et à la diversité des besoins en logements, enfin diversifier les opérateurs, aménageurs et constructeurs.

En conclusion, l'Etat doit s'engager davantage auprès des collectivités locales sur la base des projets de programmation de logements aidés.